*Cadre juridique et partenaires affiliés*

## *1-Office des Personnes Handicapées du Québec*

[Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur inclusion scolaire, professionnelle et sociale](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_20_1/E20_1.html#s25). L'Office doit s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'inclure les personnes en situation de handicap et de permettre à ces dernières de participer pleinement à la vie en société.

### 

### *2-Politique à part entière*

La politique gouvernementale [***À part entière***](http://www.ophq.gouv.qc.ca/partenaires/politique-a-part-entiere.html): pour un véritable exercice du droit à l'égalité a été adoptée le 4 juin 2009. Celle-ci est un complément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cette politique vise, sur une période de dix ans, à accroître la participation sociale des personnes en situation de handicap.

## *3-Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse*

La [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse](http://www.cdpdj.qc.ca/Pages/default.aspx) est un organisme indépendant qui œuvre à la promotion et au respect des droits énoncés dans la [Charte des droits et libertés de la personne du Québec](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM).

Vous pouvez également consulter la [Charte canadienne](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html)[des droits et libertés](http://laws.justice.gc.ca/fra/Charte/) et

[L'accommodement des étudiants en situation de handicap dans les établissements d’enseignement collégial.](http://www.cdpdj.qc.ca/Publications/accommodement_handicap_collegial.pdf" \o "Pdf dans une nouvelle fenêtre)

4-*RIPPH*

Le Réseau international sur le processus de production du handicap a développé un schéma conceptuel sur le processus de production du handicap (PPH).

Le [PPH](http://www.ripph.qc.ca/?rub2=2&rub=6&lang=fr) est un modèle explicatif des causes et conséquences des maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité ou au développement de la personne.

*5-Loi d’accès à l’information*

Toute université est encadrée par la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, « Loi sur l’accès »). Ainsi, toute personne disposant d’informations au sujet d’un ESH est tenue de les garder strictement confidentielles. De plus, selon la Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée, tout élément au dossier d’un étudiant est protégé et ne peut être divulgué sans une autorisation préalable de sa part.